



LE FSE, UN VÉRITABLE LEVIER POUR L'EMPLOI ET L'INCLUSION SOCIALE, UN FACTEUR D'INNOVATION ET UN ACTEUR DU CHANGEMENT POUR L'EMPLOI DE TOUS LES CITOYENS

Le Fonds Social Européen est le fonds européen de soutien à l'emploi. Il participe à la mise en œuvre de la politique de cohésion sociale de l'Union Européenne.

Son action est essentiellement de donner aux hommes et aux femmes les compétences nécessaires pour accéder ou rester dans l'emploi, changer d'activité ou créer son activité mais aussi d'organiser l'intervention des acteurs de l'emploi sur un territoire ou de partager les savoirs pour une plus grande efficacité. Les publics ciblés par le FSE sont les plus vulnérables face à l'emploi.

Le Fonds social européen apporte des financements aux structures qui sont les acteurs clés, forces vives du territoire, pour élaborer et mettre en œuvre les politiques nationales au travers de projets qui répondent au Programme opérationnel FSE Etat Martinique.

Ce programme qui couvre la période 2014-2020 s'articule autour de 4 axes d'intervention et d'un axe support. Les axes d'intervention sont les suivants :

Axe 1 : Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi

Axe 2 : Anticiper et accompagner les mutations économiques pour favoriser l'adaptation des travailleurs, la compétitivité des entreprises et l'emploi

Axe 3 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté

Axe 4 : Lutter contre l'abandon scolaire et promouvoir l'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de qualité pour tous

PROGRAMMATION

L'enveloppe de la Martinique au titre de ce programme opérationnel (PO) s'élève à **119 706 536 €**.

75 opérations ont été programmées depuis le démarrage du PO pour un montant FSE de 87 970 709 €, ce qui représente 63,46 % de l'enveloppe globale répartis entre les 4 axes d'intervention et l'axe support.

15 nouvelles opérations ont été programmées en 2019 pour :

- ✧ L'accompagnement et l'insertion des jeunes défavorisés éloignés de l'emploi,
- ✧ La mise en œuvre d'ateliers chantiers d'insertion, et d'actions d'accompagnement en faveur des bénéficiaires du revenu social de solidarité,
- ✧ Le renforcement de l'offre de formations du secteur sanitaire et social,
- ✧ Des dispositifs de renforcement de l'apprentissage pour les jeunes en situation de décrochage scolaire.

FOCUS SUR PROJETS

La lutte contre le décrochage scolaire, un enjeu majeur des politiques éducatives

Face aux difficultés rencontrées par certains jeunes en voie de décrochage et d'échec scolaires, le GIP-FCIP mobilise le FSE sur :

- **les dispositifs relais**, dont l'Unité Mobile Relais et la Classe Relais constituent un sas, visant à remotiver les jeunes afin de les amener à une meilleure compréhension de leur place et de leur rôle à l'école,
- le réseau **REPERES** visant à permettre de prendre en charge plus de jeunes dans des conditions d'accompagnement renforcées par des intervenants extérieurs.

L'objectif est de permettre aux 810 jeunes concernés de poursuivre leur parcours scolaire ou d'entrer en formation.

Le processus de simplification est bien utilisé par les bénéficiaires et gestionnaires car toutes les opérations programmées ont recours à une option de coût simplifié, majoritairement (76%) au taux forfaitaire 15%.

L'autorité de gestion Etat a confié la gestion de l'Axe 3 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté - et une partie de l'axe 5 - assistance technique - à la Collectivité Territoriale de Martinique, en qualité d'Organisme Intermédiaire.

Le montant délégué à la collectivité est de 62 350 000 €.

Deux subventions globales ont été conventionnées dans ce cadre.

Globalement avec 51 dossiers programmés pour un montant FSE cumulé de 51,2 M€, soit 82% de l'enveloppe dédiée, la subvention globale connaît un avancement très satisfaisant. Cependant, le taux

de certification de 19,8% du montant programmé reste faible soit 16,6 M€ de dépenses cumulées certifiées en 2019.

REALISATION

49 dossiers ont fait l'objet d'un contrôle de service fait depuis le démarrage du programme.

Le montant de dépenses déclarées à la Commission Européenne au 31 décembre 2019 est de 39 764 258 € en coût total dont 22 019 846 € de FSE, permettant ainsi à l'Etat d'atteindre son objectif annuel de dépenses.

Ces données sont issues d'opérations mises en œuvre totalement ou partiellement (67% des dossiers traités ont présenté un bilan final).

FOCUS SUR LES PARTICIPANTS

Une mise en œuvre qui bénéficie à 17 090 participants comprenant

- Une majorité des participants (79%) sont demandeurs d'emploi dont 23% des demandeurs d'emploi de longue durée,
- 31% sont des bénéficiaires des minima sociaux,
- 23% sont des inactifs (ni en emploi, ni en recherche active d'emploi ou indisponible pour travailler immédiatement),
- Près de la moitié (49%) sont des femmes,
- 38% sont des jeunes de moins de 25 ans,
- 10% ont plus de 54 ans,
- 51% ont le niveau du 1er cycle de l'enseignement secondaire (niveau CITE 0-2)

Sur les 15 000 participants sortis des opérations

- 37% accèdent à un emploi (aidé, temporaire, activité indépendante, CDI ou CDD de plus de 6 mois)
- 30% sont en recherche d'emploi sans suivre de formation ni d'études,
- 10% demeurent inactifs c'est-à-dire ni en emploi, ni en formation, ni en recherche d'emploi,
- 23% accèdent à la formation ou entrent en études.

APPUI AUX PORTEURS DE PROJETS

En 2019, la stratégie de la cellule appui aux porteurs de projets prévoyait 3 axes : l'accompagnement des bénéficiaires, la

capitalisation et valorisation du programme auprès du grand public et la valorisation des projets cofinancés par le FSE.

Ainsi, toutes les actions mises en œuvre répondaient aux objectifs suivants :

- améliorer la notoriété et la visibilité de l'intervention du FSE,
- donner une image positive et concrète de l'union Européenne,
- donner du sens aux financements européens,
- renforcer la lisibilité, la transparence et la simplification de la gestion des fonds et des programmes.

Les actions d'information et d'accompagnement des porteurs de projets et des bénéficiaires se sont poursuivies au moyen de réunions d'informations, d'ateliers collectifs thématiques et d'accompagnement individualisés. Une campagne médias : communiqué de presse et spot radio a permis de toucher un plus grand nombre.

169 porteurs de projets ont pu bénéficier :

- d'accompagnement à l'utilisation de l'outil « Ma démarche FSE »,
- d'entretiens personnalisés sur des questions portant sur la demande de concours FSE, sur la gestion de l'opération, la réglementation ou toutes questions utiles à la complétude d'un dossier,
- d'ateliers thématiques,
- de réunions d'information sur le programme opérationnel FSE Etat 2014-2020 et le programme opérationnel IEJ.

Enfin, dans l'objectif de mise en en place d'un réseau d'échanges par et pour les bénéficiaires du FSE, une première rencontre a été initiée pour partager le bilan de mise en œuvre du programme opérationnel FSE Etat, les actions proposées par les cellules appui aux porteurs, les difficultés rencontrées pour la mobilisation du FSE, les bonnes pratiques et les axes d'amélioration.

Toutes les actions mises en œuvre dans ce cadre ont été financées par le FSE et devront se poursuivre jusqu'au terme du programme.



www.martinique.dieccte.gouv.fr et www.europe-martinique.com

